comme acquéreur du coton dérobé. M. Félix Lorthiois n'étant plus dans les affaires, mais bien de la maison Lorthiois frères, fabricants de tapis et tissus d'ameublement.

Voici d'ailleurs dans quelles circonstances cette maison, dont l'honorabilité ne peut être un seul instan, mise en doute, a été amenée à entretenir des relations d'affaires avec le sieur Descottignies.

MM. Lorthiois frères avaient acheté par l'entremise de ce Descottignies, alors que celui-ci était employé chez un fabricant de Roubaix, d'abord une mécanique Jacquart, puis de la soie en solde.

Il y a quelque temps Decottignies offrait successivement à MM. Lorthiois trois petits lots de coton filé, d'une quantité globale de 750 kilog, qu'il disait être autorisé à vendre en solde avec une différence de prix de 25 à 30 centimes sur la valeur réelle de la marchandise.

Une quatrième offre qui portait, cette fois, sur 500 kilog. mit l'attention de MM. Lorthiois frères en éveil. Non seulement iis refusèrent de traiter avec Descottignies, mais ils firent une enquête qui les amena à reconnaitre la marque du coton filé et à savoir aussi quel était l'industriel qui avait été volé.

Violences graves exercées sur un contremaître. — L'affaire s'est passée samedi soir, à la filature de MM. C. et F. Flipo. Un ouvrier s'est livré à des actes de violences sur un contre-maitre de l'établissement. La police avait été prévenue par téléphone, et deux agents étaient partis aussitôt pour arrêter le coupable. Mais à leur arrivée, ils apprirent que celui-ci était parvenu à prendre la fuite, en descendant d'abord par une échelle de sauvetage, et ensuite en escaladant le mur de clôture. On pensait le retrouver dans la soirée ou le lendemain dimanche, à Wattrelos, rangée Mercier, où il demeure. Mais il a passé la frontière, et on sait qu'il se tient à Mont-à-Leux. Il se nomme Henri Castel, âgé de dix-neuf ans.

Il avait été mis à l'amende pour être arrivé trop tard ; et il avait résolu de se venger de son contremaître, M. Léonard Illy.

Au moment où celui-ci ne se doutait de rien, Castel s'élança sur lui et le renversa contre une fenêtre dont plusieurs carreaux furent brisés. S'armant alors d'un rouleau en bois, il en porta plus de 50 coups, principalement à la tête, sur sa victime qui tomba perdant le sang en abondance. Chose triste à dire : un ouvrier, M. Wlaminck, s'est seul porté au secours du contre-maitre.

Les blessures sont graves ; M. le docteur Catteau n'a pu encore se prononcer sur leur suite.

Un homme trouvé mort. — Nous avons relaté hier la lugubre découverte qu'a faite un ouvrier du chemin de fer à Mouscron.

Lundi après-midi, le parquet de Courtrai est descendu sur les lieux. Il a assisté à l'autopsie du cadavre. Les médecins légistes ont conclu à une mort naturelle.

On a trouvé dans les poches du défunt un livret au moyen duquel on a pu établir son identité. C'est un terrassier du nom de A. Vandeuberghe, âgé de 66 ans, né à Ardoye, demeurant rue des Carliers à Tourcoing.

Voleurs et faussaires. — Les héros de la triste histoire que nous allons relater, sont tous deux bien connus de nos lecteurs : l'un, en effet, n'est autreque le fameux Pierre Debruycker, qui aura 20 ans au mois de novembre et son digne compagnon, à peu près du même âge, s'appelle Victor Martens « dit Bismarck », rattacheur, demeurant à Mont-à-Leux.

Samedi matin, l'agent de sûreté Catteau saisissait au cabaret de *La Couronne*, rue Saint-Jacques, un pantalon neuf, laissé la veille par Debruycker, Peu après celui-ci se présentait à M. Villon, commissaire de police pour réclamer le vêtement, avec un reçu de 12 francs portant la signature Verhelle, maitre tailleur, à Mont-à-Leux. Comme on avait mille raisons de ce métier, on envoya pantalon et reçu chez le tailleur, et on apprenait que la signature était fausse, et que le pantalon avait été volé le jeudi, dans le magasin de M. Verhelle.

En effet, ce jour-là Debruycker et son ami étaient allés acheter un pantalon de 5,30. Pendant que l'un faisait son choix, l'autre trouvait le moyen de rouler, sans être vu, un pantalon de 16 francs, et de le cacher sous sa chemise.

Debruycker a été arrêté samedi; mais Martens n'a été trouvé que lundi, se promenant sur le marché.

Une fraude à la gare. — Lundi à 8 heures du matin les douaniers de service à la gare, ont arrêté, à la sortie de la salle des visites, le nommé Lodoise Deromme, tisserand, âgé de 38 ans, né à Wattrelos, demeurant à Roubaix, rue Daubenton, n° 59. Il a été trouvé porteur de 437 petites boites d'allumettes, semblables à celles données gratuitement, dans les estaminets de la frontière, à tous ceux qui prennent une consommation de 0.10 cent.

Linselles. — *La fièvre typhoïde.* — L'épidémie de fièvre typhoïde qui, pendant cinq à six mois, a sevi dans la commune, est en voie de décroissance.

Halluin. — *Personnel administratif. Douanes.* — M. G. Rolier, commis à Halluin, est nommé à Lille.

M. J. Goëtt, surnuméraire à Brest, est nommé commis à Halluin.

LILLE

Un déraillement à la Madeleine. — Le train 2145, qui vient de Comines et doit arriver à Lille à 10 h. 24 du matin, a déraillé lundi, à la Madeleine, à la bifurcation des lignes de Comines et d'Hazebrouck, en face de l'usine Kuhlmann.

La machine est complètement sortie des rails et s'est mise en travers des trois voies, celle de Comines et la voie double aller et retour d'Hazebrouck.

Les voyageurs ont éprouvé une forte secousse, mais ils en ont été quittes pour la peur. La machine n'était qu'à 80 centimètres de la Deûle qui coule en cet endroit.

Les trains allant et venant dans ces directions ont subi des retards considérables, pendant qu'on relevait la locomotive, ce qui n'est pas une opération facile.

Pour la ligne d'Hazebrouck, un train de secours a été immédiatement envoyé par M. Regnard, inspecteur chef de gare à Lille. Les voyageurs descendaient à la gare de la Madeleine et se rendaient à pied prendre le train venu d'Hazebrouck qui rebroussait chemin et les déposait à destination.

Pour la ligne de Comines, c'est la Belgique qui a fourni du matériel à la Compagnie du Nord, afin de prendre les voyageurs arrivés de Lille par le train de secours et lui remettre ceux qui venaient à Lille.

Une des voies, celle de l'aller pour Hazebrouck, a été dégagée à trois heures et demie; alors le service a été établi par une voie unique entre la Madeleine et Péronchies.

MM. les inspecteurs principaux Leluau et Pellarin, accompagnés d'un des sous-chefs de gare de Lille, dirigeaient les manœuvres à la gare de la Madeleine.

Dans la soirée, toutes les voies ont été dégagées.

Deux personnes noyées à l'école de natation. — Deux personnes se sont noyées à l'école de natation. Le nommé Baly caporal au 16e chasseurs, ayant remarqué que les vêtements de deux personnes restaient accrochés au porte-manteau avertit le directeur qui aussitôt fit procéder à des sondages qui amenèrent la découverte de deux cadavres. L'un d'eux a pu être reconnu, c'est un nommé Victor Bacquet âgé de 18 ans, demeurant rue des Vieux-Moulins à Fives.

L'identité de l'autre noyé n'a pu encore être établie.

Une enquête a été ouverte aussitôt par M. Mongy, directeur des travaux municipaux, et Duhem, inspecteur.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE A LINSELLES

DEUX ARRESTATIONS

Une affaire de mœurs très-délicate, vient de produire dans cette commune un émoi considérable. Voici les faits :

Depuis une huitaine d'années environ, un ancien tisserand, Henri Vanrullen, dit « Trompe-la-Mort », âgé de quarante-huit ans, natif de Wervicq-Sud (Nord), habitant Linselles depuis sa plus tendre enfance, entretenait des relations coupables avec la femme d'un sabotier, Marie-Joseph Delescluse, agée de trente-sept ans, épouse de M. Louis Tytgat, demeurant à Linselles, place du Triez. M. Tytgat est âgé de quarante ans et demi. Il est, dit-on, d'un caractère faible, et ne doutait nullement de l'infidélité de sa femme.

Vanrullen avait pris un très grand pied chez les époux Tytgat, il s'était immiscé dans leurs affaires commerciales et avait même pendant une année été l'associé du mari. Une rupture entre les associés survint il y a trois ou quatre mois à la suite de confidences faites au mari par un de ses amis, Vanrullen fut chassé de la maison du sabotier et pendant quelque temps n'y parut plus.

Or, durant les relations de Vanrullen et de Mme Tytgat trois incendies se produisirent, dans l'espace de quatre ans, au domicile du sabotier, et il y a deux mois environ, Vanrullen adressait lui-même à M. le juge d'instruction de Lille, une lettre accusant Tytgat d'avoir mis le feu à sa maison : il s'offrait à fournir des preuves, et, chose étrange, Mme Tytgat elle-même confirmait cette dénonciation ! Mis en éveil, M. le juge d'instruction descendit à Linselles en avril dernier, croyons-nous — nous en avons fait mention en temps opportun — et fit enquêtes et contre-enquêtes qui aboutirent à un non-lieu en faveur de Tytgat. Au reste, celui-ci avait avec lui l'opinion publique.

On prétendit alors que le dénonciateur n'avait d'autre but que de se débarrasser du mari, lequel, malgré sa faiblesse de caractère, n'en était pas moins une entrave aux projets criminels de Vanrullen.

Cette supposition paraît plausible, car s'il eut réussi à faire condamner et emprisonner le malheureux Tytgat, sa femme, toujours sous l'instigation de son ami, aurait pu demander sa séparation de corps ou intenter une action en divorce à son profit.

Mais l'affaire eut une toute autre tournure. M. Delalé, juge d'instruction, en magistrat avisé, fit arrêter, à Wervicq-Sud, le sieur Vanrullen, du chef de dénonciation calomnieuse, et cet individu a été conduit, dans la soirée de samedi, à la maison d'arrêt de Lille.

Lundi, vers six heures et demie du matin, on arrêta également la femme Tytgat et la gendarmerie la conduisit aussi à Lille. Inutile de dire qu'un rassemblement de trois à quatre cents personnes a hué la mégère à son départ de Linselles et que pour un peu on l'eût lynchée.

Les époux Tytgat avaient contracté mariage à Wervicq-Sud (Nord) le 1er mai 1878. De leur union, sont nés sept enfants dont l'aîné, une fille, âgée de quinze ans, est témoin dans cette triste histoire. Trois enfants sont morts dans l'espace de six jours au mois de décembre dernier, savoir : deux jumeaux, âgés de quinze mois qui ont expiré l'un, le 10 et l'autre le 16 ; le troisième enfant, âgé de deux ans, a succombé le 15.

A ce propos, et nous faisant l'écho des rumeurs qui ont cours dans la commune, il faut que nous disions qu'on assure que Vanrullen ne serait pas étranger à la mort des enfants. On a même parlé de poison. Mais empressons-nous d'ajouter que rien n'est moins fondé que les allégations qui ont cours et qu'il n'est même pas question d'autopsie.

Quelques jours avant l'arrestation des deux « amis » Tytgat, pour échapper aux racontars du public et voulant en finir, disait-il, avec les huées dont sa femme était sans cesse l'objet, avait manifesté l'intention de se fixer à Quesnoy-sur-Deûle. Il avait même demandé à cette fin l'intervention de M. le Maire de Linselles.

Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant des faits qui pourraient survenir.

CORRESPONDANCE

Les articles publies dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos de la réunion socialiste de samedi

Roubaix, le 18 juin 1893.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Il est dit dans votre compte-rendu de la réunion socialiste de chez Deschamps les quelques phrases qui suivent : « A ce moment dans un coin de la salle une bagarre se produit dont il est impossible de déterminer la cause. On crie, on se heurte, on se bouscule, etc., etc. »

Cela se comprend, la cause ne pouvait en être déterminée, vu l'ensemble remarquable avec lequel les socialistes sans-patrie se sont empressés, les bras raccourcis, de me tomber sur le dos.

Pourquoi ? c'est qu'exaspéré des blagues que racontait le sieur Guesde, je m'étais écrié le cœur navré : « Vive le drapeau, vive le drapeau tricolore ». Exclamations aussitôt interrompues par force coups de poing, de tête, etc., etc., lancés par 7 ou 8 sans-patrie. Non pas 50 comme disait un de ceux-là) : « Demain, disait-il, dans leur c... de journal ils raconteront que nous avons été 50 pour lui tomber dessus ». Avec 7 ou 8 contre un ce n'est guère difficile d'avoir raison, n'est-ce pas. Agissements d'allemands tout à fait.

Il est vrai que j'ai la figure ainsi que le corps assez endommagés, mais le pire c'est que mon pauvre chapeau et que ma pauvre chemise sont mis hors d'usage. Eh bien ! messieurs les socialistes, cela fera marcher le commerce des bourgeois, voilà !

J'espère bien que la prochaine fois, je pourrai encore montrer, aux amis des Allemands, qu'il y a encore des Français en France qui ont toujours le culte du drapeau et qui, ayant à cœur nos désastres de 1870, sauront se faire trouer la peau pour elle.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma haute considération.

Un vrai Français.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 19 juin.*— ESCROQUERIE A LA RACINE. — Depuis plusieurs jours deux jeunes filles colportaient en ville à Tourcoing des racines qu'elles allaient offrir dans diverses maisons et pour lesquelles elles se faisaient remettre des sommes de un franc, en racontant aux bonnes, en l'absence des maîtres, que la dame qu'elles venaient de rencontrer les avaient priées de réclamer l'argent.

C'est la plus jeune, Maria Couvreur, âgée de seize ans, qui se présentait aux portes, l'autre, Marie-Amélie Hermand, qui a vingt-quatre ans, faisait le guet à proximité.

Elles réussirent à soutirer de cette façon quelque argent, mais finirent par être pincées par la police.

Elles comparaissent toutes deux en correctionnelle : quoique Maria Couvreur ait paru être l'agent actif, le Tribunal estime qu'elle n'a opéré que l'instigation de la plus âgée la fille Hermaud, laquelle est condamnée à 15 jours et vingt-cinq francs d'amende, tandisque l'autre n'a que huit jours et seize francs et encore bénéficie de la loi Berenger.

LA BOISSON MAUVAISE. — L'agent Despierre de service au Pont-Morel à Roubaix, avait été mandé par Mme Segon cabaretière qui se plaignait du scandale occasionné chez elle par une femme du nom de Marie Thomas, la quelle sous prétexte qu'on ne voulait pas lui donner à boire et qu'on refusait de lui laisser voir son mari, s'était entouré le bras de bandelettes pour frapper dans les carreaux sans crainte d'être blessée.

L'agent veut emmener Marie Thomas qui est âgée de cinquante-trois ans, a déjà subi des condamnations antérieures et a des penchants trop prononcés pour la dive bouteille. Aussitôt cette femme persiste à ne point suivre l'agent qu'elle griffe et essaie de mordre. Elle était cependant mise bientôt en lieu sûr.

A l'audience, la prévenue explique avec force gestes, qu'elle n'en voulait pas à l'agent, mais qu'elle était tellement furieuse de voir son mari avec une autre qu'elle s'est *vengée* sur l'agent.

Il lui est infligé trois mois de prison, 5 fr. d'amende et une autre peine de trois jours pour récidive d'ivresse.

DES OUTRAGES ADRESSÉS au garde Dujardin par Joseph Vanderstraete qui avait été surpris vagabondant dans la propriété de M. Desurmont à Neuville-en-Ferrain, entraînent contre Vanderstraete une peine de trois mois.

UN HABITANT D'HALLUIN, Edouard Vandendriesche, a détourné cinq francs au préjudice d'une personne de Tressin. Un mois et 15 francs.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du lundi 19 juin.* — LA CULTURE DU RAISIN. — ARRÊT. — La première Chambre de la Cour confirme le jugement par lequel le Tribunal de Commerce de Roubaix s'est déclaré compétent entre MM. Picavet et Cordonnier. Voici le résumé de l'arrêt :

Le propriétaire qui récolte et vend le produit de son fonds, ne fait pas acte de commerce (Art. 638 du Code de commerce.) Mais il peut être considéré comme commerçant, s'il fait d'autres actes relevant de la loi commerciale. Tous ceux qui exercent une profession non commerciale, peuvent devenir commerçantes, si en même temps ils se livrent habituellement au commerce.

Il convient donc d'apprécier les actes de M. Cordonnier. Bien qu'il cultive la vigne et les fleurs sur son propre terrain, il n'est pas un propriétaire non commerçant, selon l'esprit de l'art. 638. Dans un but de spéculation, il produit du raisin par des procédés anormaux et a établi des relations commerciales pour le vendre.

Pour assurer son véritable commerce, il a pris des dénominations et des qualités industrielles dans ses factures en-têtes de lettres et lors de la constitution primordiale d'une société.

Il accomplit des actes de commerce, non seulement pour la production, mais par le placement de ses raisins; il visite sa clientèle, paie tout un monde d'emballeurs et a recours à des traites.

Il ne saurait enfin décliner aujourd'hui la qualité d'industriel qu'il s'est lui-même attribuée.

PAS-DE-CALAIS

Une rixe mortelle à Isbergue. — Il y a quelques jours, une rixe grave a eu lieu à Isbergue. Un nommé Noël a porté un violent coup de couteau au sieur Minot qui a été très grièvement atteint.

La gendarmerie de Norrent-Fontì a procédé à une enquête, dimanche matin, et a averti par dépêche le parquet de Béthune.

Dans l'après-midi, MM. Siben, procureur de la République, et Gobert, juge d'instruction, accompagné de M. le docteur Penseqat, médecin légiste, et d'un commis-greffier se sont transportés sur les lieux. Noël a été mis en état d'arrestation et conduit à la prison de Béthune.

Minot étant mort hier lundi, vers neuf heures du matin, le parquet s'est de nouveau rendu à Isbergue dans l'après-midi.

Horrible accident à Pitgam. — Mme Vitse, s'apercevant que sa cheminée ne tirait plus, s'avisa de tirer un coup de fusil. A cet effet, elle emprunta un fusil Lefaucheux à M. Gryseleyn. Celui-ci lui fit bien observer que son arme contenait 2 cartouches, Mme Vitse, revint chez elle et s'empressa de décharger une des cartouches dans la cheminée. Elle mit le feu au calorifère qui marcha on ne peut mieux.

Peu de temps après elle rapporta à M. Gryseleyn le fusil de chasse « J'ai, dit-elle, tiré deux coups dans la cheminée. Maintenant, voulez-vous ajouta-t-elle en riant, que je vous tue ?

Et elle épaula, M. Gryseleyn en riant dit : « C'est mon tour » et il réussit en effet à reprendre son arme des mains de Mme Vitse.

Il ne s'aperçut pas qu'il restait une cartouche dans le fusil et le chien, étant levé, s'abattit on ne sait comment. Mme Vitse reçut la charge en pleine poitrine et tomba foudroyée.

A cette vue, M. Gryseleyn, fou de terreur, s'empressa autour de sa malheureuse victime, il n'eut pas la force de se relever; on dut le conduire chez lui. On craint beaucoup pour sa raison. Mme Vilse, âgée de vingt-huit ans, laisse son mari dans la plus profonde désolation.

Toute la population est consternée de cet effroyable accident.

1839 Fondation de la Grande Maison 1839.

Envoi franco du CATALOGUE & ECHANTILLONS sur demande.

A LA GRANDE MAISON PARIS

Succursale de LILLE
15 Rue Faidherbe 15, (Anc^ne Rue de la Gare).

Exp^ne Univ^le 1889 MÉDAILLE D'OR la plus haute récompense

TOUS
les Articles spéciaux pour les
CHALEURS
et SPORTS DIVERS (Vélocipédie, Rowing, Lawn-Tennis, etc.)
BAINS DE MER

- PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE -

LES MILLE ET UNE NUITS

Ces contes merveilleux servent de début à une ravissante série de publications illustrées ne comprenant que des chefs-d'œuvre et éditées avec illustrations en couleurs variées à chaque page. Deux livraisons à 10 c. par semaine. Réclamer partout **gratuitement** la 1re livraison. (*Voir aux annonces*). 34935d

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 19 juin.* — Marie Bogaert, rue d'Alger, cour Briet. 11. — Marie Vanhaverbeke, rue Beregnanson, cour Mulot, 13. — Marie Viton, rue Vauban, 21. — Clara Sauvage, rue des Fondeurs, 16. — Justine Vanderschaege, rue de Leers, maisons Triboux, 14. — Yvonne Grosse, rue Solférino, cour Sauppers, 6. — Marie Mahieu, rue d'Alsace, 40. — Maurice Gouvez, rue de Leers, maisons Triboux, 1. — Raymond Bartholomeus, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 8. — Angèle Truye, Hôtel-Dieu. — Gaston Lefebvre rue du Tilleul, cour Jovenel, 1. — Léopold Desutter, rue de la Limite, maisons Tiberghien, 26. — Albert Debusschere, rue Sébastien, cour Flamenco, 13. — Marthe Mariage, rue 19 juin. — Auguste Lambrecq, 34 ans, tisserand, rue Saint-Antoine, 55, et Elise Vermeulen, 26 ans, ménagère, ru du Fort, cour St-Henri. — Henri Deverny, 28 ans, tisserand, rue Nabuchodonosor, 78, et Gabrielle Dupire, 23 ans, tisserande, rue de Valenciennes, cour Gérard, 9. — Jules Vandevoorde, 23 ans, monteur de métiers, rue Archimède, 5, et Céline Delreux, 20 ans, tisserande, rue Archimède, 69. — André Pamerlon, 27 ans, représentant de commerce, à Angers, et Jeanne Fougerat, 20 ans, sans profession, rue d'Alsace, 42. — Léon Delrue, 23 ans ans, commis du télegraphe, à Tournai, et Aline Traens, 23 ans, sans profession, rue Lacroix, 72. — *Déclarations de décès du 19 juin.* — Françoise Desprimemaere, 81 ans, rue Archimède, 8. — Justine Vanschoonbeke, 18 jours, rue de Courtrai, 19. — Pauline Group, 70 ans, Hôtel-Dieu. — Blanche Toussaint, 17 ans, Hôtel-Dieu. — Ferdinand Herlin, 7 mois, rue de Condé, cour Mourmont, 16. — Fleurisse Vanhoutte, 66 ans, rue Choiseul, 3. — Zulma Boutez, 3 ans, rue de l'Ommelet, 37. — Hyacinthe Florin, 86 ans, Hospice Gruyl.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 18 juin.* — Madeleine Vankeirsbelcke, rue Fin-de-la-Guerre. — Jean Lenoir, Grande-Place. — Cyrille Bresbrancke, Pont de Neuville. — Albert Deveenay, rue des Archers. — Jeanne Picavet, rue de l'Union. — Henri D'ignesnoy, rue St-Roch. — *Du 19.* — Marie Masure, rue Fin-de-la-Guerre. — Marceline Desrumaux, au Virolois. — Hélène Jacquart, rue le Codron. — Henriette Herreman, rue Houchard. — Emile Lucersenn, rue de l'Epine. — Albert Destombes, rue de Gand. — Camille Bejonckbeve, Pont des Plats. — Jeanne Luyset, au Touquet. — *Déclarations de décès du 18 juin.* — Louis Lunay, 47 ans, cafetier, rue la Gare. — Céline Croes, 6 mois, aux Phalempins. — Jean Lenoir, 1 jour, Grande-Place. — *Du 19.* — Jean Pierpont, 67 ans, concierge. — Fernande Delcourt, 3 mois, sentier de Roncq — Henri Deslonnets, 1 an, rue de la Marlière. — Angélique Deletour, 9 ans, sans profession, rue des Plats. — Jeanne Houillet, 15 ans, rue Motte — Jules Debo, 3 mois, rue des Parvenus. — Auguste Leuste, 5 mois, rue de Guisnes. — Augustine Moulin, 73 ans, rue du Moulin-Fagot. — Benjamin Delescluse, 75 ans, sans profession, Hospice Général.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 5 au 18 juin.* — Juliette Liagre, P. lit Lannoy. — Jeanne Lemaire, Ville. — Jules Nouillet, Petit Lannoy. — Maurice Delporte, rue de la Gare. — Louis Wilfart, Trie. — *Publications de mariages.* — Hector Dandrimont, comptable, à Ilem, et Josephine Jenicot, sans profession, à Liége (Belgique). — Charles Comble, 30 ans, teinturier, à Ilem, et Adèle Dubus, 29 ans, ménagère, à Annapes. — *Déclarations de décès du 5 au 18 juin.* — Emile Destriez, 15 jours, Givron — Florine Lemaire, 74 ans, rue Podira. — Adèle Monin, 70 ans, rue Podira.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 2 au 16 juin.* — Jeanne Etienne, Petit-Tourcoing. — Gustave Michel, la Place, Julien Cousse, les Ballons. — Maurice Moriau, les Ballons. — *Mariage.* — Victor Hooghe, 26 ans, tisserand, et Marie Coussement, 23 ans, journalière. — Henri Vandenbussche, 33 ans, charretier, et Mathilde Pieters, 27 ans, journalière. — *Déclarations de décès du 2 au 16 juin.* — Octavie Renard, 30 ans, cabaretière. — Allard (sexe féminin), présent-é sans vie.

LOMME. — *Déclarations de naissances du 12 au 18 juin.* — Marie Durieux, rue de la Chasse. — Lucile et Auguste Dapsens, jumeaux, rue Léon Gambetta. — *Publications de mariage.* — Gustave Roels, 28 ans, chauffeur, et Sophie De Brucker, 20 ans, journalière. — Victor Belmans, 26 ans, journalier, et Marie Van Eyken, 23 ans, ménagère. — Gustave Leconte, 26 ans, journalier, et Appoline Janson, 25 ans, journalière. — *Mariage.* — François Bouvry, 22 ans, journalier, et Maria Lerouge, 37 ans, journalière. — *Déclarations de décès du 12 au 18 juin.* — Marthe Delachapelle, 1 mois, rue des Ogres. — Jules Hogez, 6 ans, rue St-Piat. — Louis Cluytens, 40 jours, rue Basse. — Augustin Lestienne, 47 ans et 8 mois, rue du Téléphone. — Pauline Stevens, 35 ans et 11 mois, rue du Quai.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille RÉQUILLART-SCRÉPEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Antoinette-Mathilde-Thérèse RÉQUILLART, pieusement décédée à Canteleu-Lambersart, le 18 juin 1893, à l'âge de 16 ans et 3 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 21 courant, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à l'église St-Martin, à 11 heures.

BELGIQUE

Mouscron. — *Réunion du Conseil communal.* — Le conseil communal se réunira le mercredi 21 juin, à six heures, à l'hôtel-de-ville. L'ordre du jour porte :

1° Demande de concession de sépultures; 2° Crédit supplémentaire pour la construction d'un calvaire au cimetière communal; 3° Chemin de fer vicinal de Menin à Courtrai par Mouscron; 4° Formation définitive du rôle d'abonnements pour 1893.

La grève des tisserands à Verviers. — La grève des tisserands est entrée dans une nouvelle phase; terminée chez les *façonniers*, elle continue entre tisserands et *fabricants*. Ceux-ci entendent que leurs ouvriers rentrent dans les ateliers comme ils en sont sortis, alléguant qu'un tarif général est chose impossible; les produits fabriqués n'étant pas les mêmes partout.

On espère que les grévistes ne tarderont pas à comprendre qu'une plus longue résistance ne peut être qu'inutile, et qu'ils ne prolongeront pas de gaieté de cœur une situation qui plongerait bien des ménages dans la misère. On compte qu'il reste environ 600 tisserands en grève.

Warcoing. — *Un incendie.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, un incendie s'est produit, au hameau du Rivage, dans la maison occupée par les époux Lorthiois et Mme veuve Dorp. Il ne reste du bâtiment que quatre murs lézardés. Tout le mobilier a été également la proie des flammes. Sans le secours d'un pompier à la ligne, les habants de la maison eussent été brulés dans leur lit. Cause inconnue.

CHOSES ET AUTRES

A PROPOS DE GUESDE

Entendu lundi dans un café des environs de la Grand'-Place :

Guesde, c'est un collineur qui court partout portant le socialisme à bras tendu !

***

— Dites moi, monsieur, demande le professeur de Bob, tout ce que vous savez sur le Jura.
— Sur le?...
— Jura.
Bob, sans sourciller :
—.... Mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus!

***

Un gamin entre chez un boulanger :
— Avez-vous du pain rassis?
— Oui, mon ami, en voici plusieurs livres.
— C'est bien fait, répond le garnement en se sauvant, il fallait le vendre quand il était frais !

PENSÉES

On s'achemine vers la foi en pratiquant la charité.
LACORDAIRE.

— La plupart des hommes gagnent à être un peu connus et perdent à être absolument pénétrés. D. L.

— Ce n'est pas une qualité rare qui fait à elle seule le charme d'un être, c'est l'harmonie entre toutes les qualités qu'il possède. ST-FRANÇOIS.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

CONCOURS SUR CHARTRES, organisé par la société colombophile « l'Espérance », établie chez M. Désiré Parent, rue de l'Epeule, 153. 736 pigeons étaient engagés. Le lâcher a eu lieu à cinq heures par beau temps. Vent nord Voici les résultats :

1er prix Sezille 5p. 2e Valcke 2p. 3e Duvivier 3p. 4e Mantel 3p. 5e Delmazure 5p. 6e Rubo 2p. 7e Vanrembecke 5p. 8e Carrette (h) 9e Blenez (h). 10e Leman 2p. 11e Delmazure 3p. 12e Browaeys 1p 13e Hazebroucke 3p. 14e Houhon 4p. 15e Browaeys. 16e Browaeys 1p. 17e Gaey 3p. 18e Fournier 4p. 19e Duyck 4p. 20e Declercq 2p. 21 Dehode 5p. 22e Olivier 4p.

23e Valcke 3p. 24e Delmazure 3p. 25e Niffle (H). 26e Blenez (H). 27e Salembier 4p. 28e Desmet 3p. 29e Dupire 3p. 30e Dazin 2p. 31e Lefebvre (H). 32e Desmet 2p. 33e Dedryver 2p. 34e Dujardin 4p. 35e Roussel 4p. 36e Marcy 2p. 37e Courouble 5p. 38e Salembier 6p.

39e prix Herbaux 3p. 40e Willems 3p. 41e Debruyne 4p. 42e Regnier 5p. 43e Devailly 3p. 44e Oudart 3p. 45e Salembier 2p. 46e Willems 4p. 47e Cesember 2p. 48e Marsy 2p. 49e Duthoit 2p. 50e Vaissier 2p. 51e Balcaen 3p. 52e Broways 1p. 53e Valcke 2p. 54e Marsy.

55 Parent 2 p. 56 D'Hal 4 p. 57 Hayart 2 p. 58 Gervis 4 p. 59 Losfeld 2 p. 60 Gouty, 61 Masurel. 62 Catteau 1 p. 63 Vaissier 1 p. 64 Vaissier 4 p. 65 Varasse 1 p. 66 Salembier 4 p. 67 Gouffet. 68 Dujardin. 69 Dutat. 70 D'Hoine. 71 Bleuez H 72 Vaissier 73 Godard. 74 Mamy. 75 Delcourt. 76 Delmazure. 77 Dupontchelle. Poules hors concours Mondet.

Série de 3 pigeons : 1er prix Marsy, 2e Vaissier, 3e Bleuez, 4e Valcke.

Série de 2 pigeons : 1er prix Delmazure, 2e Browaeys, 3e Salembier, 4e Willems.

Le premier pigeon a été constaté à 10 h. 17'30" avec une vitesse de 863 mètres à la minute; le dernier à 10 heures 37'25" avec une vitesse de 773 mètres.

TOURCOING. — Dimanche 18 juin a eu lieu un grand concours de pigeons sur Creil organisé par la société « La Colombe » établie chez M. Jules Baert, estaminet de la « Nouvelle-Aventure » rue du Château. 100 francs de prix d'honneur répartis en 5 prix de 10 francs aux 5 premiers séries de 2 pigeons non désignés; 40 prix de 5 francs aux 40 premiers pigeons constatés. Voici le résultat complet de ce concours Lâcher 17 paniers 5 heures 45, beau temps clair. Le convoyeur adjoint était M. Boute.

1er prix Vanhoutte de Tourcoing honneur 3p. 2e Coursier id 4p. 3e Ladan id 4p. 4e Nassens id 3p 5. 5e Louis Duforest id 3p. 6e Louis Assemaine id 2p. 7e Doutreloigne id 1p. 8e Henri Masse id 2p. 9e Paul Deschemacker 4p. 10e Descamps 3p. 11e Vanveuller de Tourcoing 3p. 12e Desmettre id 3p. 13e Verhaeremann id 2p. 14e Roy id 1p. 15e Vanstenkiste id 1p. 16e Feyllinand Tiberghien id 1p 17e Vanstenkisteid 3p. 18e Huygevelde Desire 2p R. Honneur Belain.

19e prix Jules Dubucquois 2p. 20e Joseph Desrumeaux id. 2p. 21e Bibeyd id. 2p. 22e 1re série de deux pigeons Ladan de Tourcoing 2p. 23e Fourmentin id. 2p. 24e Vandenette id. 2p R. 25e C 2e série de deux pigeons (1er du concours) Vandenette de Tourcoing. 26e Louis Lefebvre id. 1p. 27e Foucart id. 1p. 28e Catteau id. 1p. 29e 2e série de deux pigeons (2e du concours) Ladan de Tourcoing.

30e prix 3e série de deux pigeons 3e du concours Jules Desrumeaux de Tourcoing 1p. 31e Burbure id. 1p. 32e Louis Masure id. 4p. 33e Poissonnier id. 1p 34e Charles Castel id. 1p 35e Ghesquieres id. 1p 36e Louis Desrousseaux id. 1p. 37e Verdez id. 1p. 38e Lefebvre de la Malsence 4p. 39e Delplanque de Tourcoing 1p. 40e Debertin id. 1p. 41e 4e série de deux pigeons 4e du concours Louis Lefebvre id 4p 42e Gilles id. 43e Desprez id 1p. 44e Duvillier id. 1p 45e 5e série de deux pigeons 5e du concours Duforest id. 46e Vandeville id. 49e Desrousseaux de l'Eours. 48e Desré Huyg velde de Tourcoing.

Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 38' 55" avec une vitesse de 971 m. 85 à la minute; le dernier à 8 h. 47' 14" avec une vitesse de 924 m. 74 à la minute.

— Le concours sur Sainte-Maure qui a eu lieu au café de l'Hôtel-de-Ville n'étant pas terminé, nous ne pouvons donner aujourd'hui le résultat complet.

TIR AUX PIGEONS

ROUBAIX. — Dimanche a eu lieu le grand tir international, organisé par l'Union régionale des tireurs aux pigeons. Voici les résultats :

1° Poule à 26 mètres : Prix : M. de Wootl, de Belgique. — 2° Poule Handicap : Prix partagé entre M. le comte Clary et M. Guy Wattinne, de Roubaix.

3° Grand prix : 1er prix, M. Eloy Musin, de Roubaix; 2e, M. Joseph Vandame, de Lille; 3e, M. G Wattinne, de Roubaix. — 4e Poule handicap : Prix, M. le comte de Sainte-Aldegonde. — 5e Poule à 28 mètres : Prix, M. Jules Bonnet, de Frouvennes (Belgique). — 5e Poule au doublé : Prix, M. Buyssens, d'Antryve (Belgique).

— Voici les résultats du concours international donné le lundi 19 juin au stand du Breucq par la société de tir aux pigeons de Roubaix.

1e Poule à 25 mètres : prix partagé entre MM. Scherer de Sebabourg de Lille, et Nison de Roubaix. — 2e Poule handicap : prix partagé entre MM. Béthune de Lille et Laloutte de Roubaix. — 3e 1er prix M. Béthune de Wasquehal; 2e M. Bonnet de Froyennes (Belgique); 3e M. Deloffre de Cambrai.

4e Poule à 25 mètres : Prix partagé entre MM. Béthune et Deloffre. — 5e Poule Handicap : Prix, M. de Prins, de Lille. — 6e Poule au doublé : Prix, M. Laloutte, de Roubaix.

LES CARROUSELS

UN GRAND CARROUSEL AVEUGLE. — Le dimanche 25 juillet, à 2 heures un grand carrousel aveugle sera couru dans le quartier de l'Epeule, rues de la Limite, Cugnot, des Ogiers et de Wasquehal. 1er prix 40 fr., 2e 30, 3e 20, 4e 15, 5e 15, 6e 10, 7e 10, 8e 5, 9e 5 fr. et plusieurs jolies surprises; la mise sera de 1 fr.; l'inscription aura lieu à une heure précise à l'estaminet du Brondeloir tenu par Mme veuve Mullié. Une quête sera faite au profit des pauvres.

JEUX DE BOULES

TOURCOING. — Voici le résultat du jeu de